

## *Dossier d'histoire*

### *Politiques de l'accueil*

Célia Keren , « Quand la CGT faisait de l'humanitaire : l'accueil des enfants d'Espagne (1936-1939) », *Le Mouvement Social*, 2018/3 (n° 264), p. 15-39.

Marie-Christine Volovitch-Tavares, « L'accueil en France des réfugiés après le 11 septembre 1973 », *Hommes & migrations* [En ligne], 1305 | 2014

**1. Célia Keren , « Quand la CGT faisait de l'humanitaire : l'accueil des enfants d'Espagne (1936-1939) », *Le Mouvement Social*, 2018/3 (n° 264), p. 15-39.**

Le 13 janvier 1937, au beau milieu de la nuit, une scène inhabituelle se déroule dans la ville frontalière de Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales [1]. Depuis six mois que le coup d'État militaire du 18 juillet 1936 a déclenché une guerre civile en Espagne, les hommes et les marchandises n'ont cessé de traverser la frontière franco-espagnole, qu'il s'agisse de réfugiés fuyant les combats ou la répression, de vivres, vêtements et matériel sanitaire envoyés par des comités de solidarité, d'armes et de munitions passées en contrebande, sans oublier les milliers de volontaires partis combattre dans les rangs de l'armée républicaine. Mais en cette nuit d'hiver, entre 10 heures du soir et 1 heure du matin, c'est un groupe de 179 enfants, 70 filles et 109 garçons originaires de Madrid, qui se présente à la frontière [2]. Depuis la veille déjà, Joseph Berta, secrétaire général de l'Union départementale (UD) des syndicats ouvriers des Pyrénées-Orientales, sait qu'ils ont quitté Valence et attend leur arrivée. Deux délégués du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), créé en novembre 1936 par la Confédération générale du travail (CGT), sont venus de Paris pour l'occasion [3]. Les enfants sont emmenés au camp de vacances de la Mauresque, où ils sont censés effectuer un séjour de quelques semaines pour observation sanitaire, et où le syndicat des cuisiniers leur sert un repas léger. Un compte rendu détaillé des événements de la soirée est immédiatement rédigé par Joseph Berta, et envoyé à la rédaction du *Peuple*, l'organe officiel de la CGT. Dans les jours qui suivent, le trésorier du syndicat des coiffeurs de Perpignan, le « camarade Genis [4] », vient couper les cheveux des enfants. Grâce à un autre « camarade [5] », Léon Sors, désigné président du CAEE départemental lors de la dernière réunion de la Bourse du travail [6], nombre de soutiens locaux ont été mobilisés – docteurs pour les visites médicales, enseignants pour l'animation de la vie collective. Après un mois passé au « camp de transit » de la Mauresque pour observation sanitaire, les enfants sont répartis entre diverses familles d'accueil volontaires des Pyrénées-Orientales, de l'Isère et de l'Aude, qui se sont manifestées auprès des comités d'accueil départementaux [7]. Au fil des mois, Joseph Berta continue d'envoyer au *Peuple* des articles annonçant l'arrivée par la frontière des Pyrénées-Orientales de nouveaux groupes d'enfants espagnols [8]. Après quelques semaines de repos, ces derniers sont à leur tour répartis dans les familles recrutées à travers la France par les comités départementaux formés par les UD de la CGT, conformément aux indications de la direction confédérale [9].

Le mouvement ouvrier français s'est engagé massivement et avec détermination dans l'accueil d'enfants espagnols en France, sous la houlette de sa principale centrale syndicale, la CGT. Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne, créé par cette dernière en novembre 1936 en collaboration avec une demi-douzaine de partenaires au sein de la gauche française, est largement placé sous sa responsabilité. Son président n'est autre que le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, son secrétaire général, l'un de ses six secrétaires adjoints [10], Georges Buisson, et son trésorier, celui de la confédération, Félix Dupont. Alors que de plus en plus d'organisations françaises et étrangères souhaitent s'investir dans l'hébergement d'enfants espagnols, ces hommes obtiennent de haute lutte que le CAEE soit internationalement reconnu comme l'épicentre de la répartition d'enfants espagnols, que ce soit en France ou ailleurs [11]. Si ce monopole sera mis à mal avec le temps, il n'en reste pas moins que, du convoi qui arrive le 13 janvier 1937 à Port-Vendres aux expéditions qui quittent Barcelone pour Lyon et Casablanca début janvier 1939 [12], le CAEE tient sous sa houlette plus de 10 000 enfants, soit la grande majorité des 15 000 environ qui ont été évacués en France sans leurs parents et de façon organisée pendant cette période [13]. Une souscription ouverte en décembre 1936 rapporte d'ailleurs des sommes impressionnantes. En janvier 1938, avec près de 3 millions et

de francs collectés en un an, elle arrive en troisième position des souscriptions d'aide à l'Espagne, derrière la souscription générale de la CGT « au secours du peuple espagnol », lancée immédiatement après le coup d'État et qui finance l'aide matérielle de la classe ouvrière française (8 millions de francs à la même date) et la souscription de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol, censée agréger les dons venus de toutes les organisations de Front populaire en dehors de la CGT, qui approche alors des 5 millions de francs [14]. Enfin, alors que les départs de camions ou bateaux contenant du matériel sanitaire et des vivres à destination de l'Espagne républicaine font rarement l'objet de plus d'un entrefilet dans *Le Peuple*, la CGT lance pour le CAEE une campagne de communication d'une ampleur inédite, multipliant les tribunes de première page, les reportages et les photographies, recourant à plusieurs reprises au nouveau média de masse qu'est la radiodiffusion, faisant circuler articles et appels aux donations dans de nombreux titres de gauche comme *L'Œuvre*, *Le Populaire*, *Vendredi*, *Les Cahiers des droits de l'homme* ou encore l'organe du Syndicat national des instituteurs, *L'École libératrice*.

L'objectif de cet article est de comprendre les ressorts et les ressources de l'engagement massif de la CGT dans une cause qui n'a a priori rien d'évident pour elle. En effet, le CAEE amène les syndicalistes professionnels de la CGT à s'investir dans des tâches et des préoccupations assez éloignées de leurs modes d'action habituels, en s'inquiétant non seulement de placements en famille, de scolarisation et de maisons d'enfants, mais aussi d'achats de souliers, de cas de rougeole, d'enfants « insupportables [15] » et de sexualité des jeunes filles [16]. Cette action détonne tout autant parmi les formes d'aide développées jusque-là par la direction confédérale, qui visent à assister le plus directement possible l'Espagne républicaine dans sa lutte : envois de vaccins antitétaniques, de sérums antigangréneux et d'objets de pansement destinés aux divers fronts [17] ; de vivres pour les populations civiles [18] ; appel aux douaniers, cheminots et dockers pour qu'ils empêchent toute livraison à l'Espagne franquiste [19] ; collaboration active à la « non-intervention relâchée [20] » permettant le transport clandestin de matériel militaire vers l'Espagne, sans parler des initiatives syndicales extérieures à la direction confédérale, comme celle des métallurgistes parisiens qui collectent pour l'achat d'avions de combats et de munitions [21]. Enfin, la propagande qui entoure le CAEE se signale, outre son caractère massif, par une rupture de cadrage [22] quasi totale avec la position officielle de la CGT sur la guerre d'Espagne et la manière dont elle justifie ses autres actions d'aide. Alors que la direction confédérale adopte en effet dès le début du conflit une position prorépublicaine déterminée, clamant à répétition que « les travailleurs français ne sont pas neutres. Ils sont avec le peuple d'Espagne [23] », présentant l'aide de la CGT comme une forme de « solidarité effective [24] », politique et de classe, devant « aider à la victoire du peuple espagnol [25] » contre le fascisme international, l'hébergement des enfants espagnols est presque systématiquement présenté en dehors de ce cadrage antifasciste, comme une œuvre « de pure humanité [26] » qui doit susciter « toutes les générosités », « quelles que soient les sympathies de chacun » – expression pour le moins ambiguë, qui laisse entendre qu'on peut soutenir le CAEE sans militer pour la victoire de la République espagnole. Comment expliquer l'investissement de la CGT dans une cause lointaine de son domaine habituel, qu'elle décide de présenter de façon aussi antinomique avec ses autres actions face au conflit espagnol ? Comment parvient-elle à réaliser toutes ces tâches qui ne relèvent pas de ses savoir-faire les plus manifestes ? À quelles conditions la CGT peut-elle être considérée comme un acteur humanitaire dans la guerre d'Espagne ?

(...)Pour répondre à ces questions, nous exposerons d'abord les raisons pour lesquelles, à l'automne 1936, la Ligue des droits de l'homme (LDH) sollicite la CGT pour prendre la direction d'une œuvre d'hébergement d'enfants espagnols en France. Nous montrerons ensuite que le CAEE est immédiatement perçu par certains secteurs de la CGT comme une opportunité

de mobiliser dans l'aide à l'Espagne la gauche pacifiste et non communiste, qui s'y est peu engagée jusque-là. Puis, nous décrirons la manière dont les ressources mobilisées par la CGT au profit du CAEE ont façonné la mise en œuvre sur le terrain de l'accueil des enfants d'Espagne. Enfin, nous éclairerons les répercussions sur le CAEE des difficultés éprouvées par la CGT après l'éclatement du Front populaire, en retraçant les étapes de sa démobilisation et de son abandon progressif de la cause des enfants espagnols.

### **Plutôt la CGT que le Secours rouge : les affinités électives de la LDH**

---

La genèse du CAEE se produit entre la mi-octobre et la première semaine de novembre 1936, au fil de discussions à Paris entre des militants espagnols et français de trois organisations : la Ligue espagnole des droits de l'homme (LEDH), la LDH et la CGT. Tout commence par l'arrivée en France, le 13 octobre 1936, d'une délégation de la Ligue espagnole, venue dans l'espoir d'ouvrir une brèche dans la politique de non-intervention [42]. Elle est composée de Luis Rodríguez Guerra, d'Amós Sabrás Gurrea et d'Alberto Lumbreras y Gasel, respectivement président, vice-président et secrétaire général de la LEDH. Les trois hommes prévoient de passer un mois entre Paris et Londres pour rencontrer les ligueurs français et anglais. Ils espèrent les convaincre de prendre officiellement position contre la non-intervention et de faire ensuite pression sur leurs gouvernements. Leur voyage se déroule en effet alors que commence la bataille pour Madrid, qui s'annonce décisive. Dans ce contexte, nombre d'hommes et de femmes politiques espagnols voyagent à travers l'Europe démocratique pour dénoncer la non-intervention auprès de leurs homologues français, britanniques ou belges, avec parfois un certain succès [43]. C'est précisément ce qu'entreprend Alberto Lumbreras lors du Comité central de la LDH du 18 octobre 1936, attaquant avec force la « duperie [44] » de la « prétendue neutralité ». Mais son discours donne lieu à un débat houleux au sein d'une Ligue dont la majorité soutient la politique de non-intervention.

Selon toute vraisemblance, c'est dans ce contexte décevant pour les ligueurs espagnols qu'ils suggèrent à leurs homologues français, en guise de solution de repli, une autre idée, a priori moins polémique : organiser en France une œuvre d'hébergement pour les enfants de républicains espagnols. On peut imaginer que cette proposition séduit le président de la Ligue, Victor Basch, très engagé dans le mouvement de soutien à la République. Mais la LDH, qui est une association de secours juridique et de plaidoyer, n'est pas équipée pour prendre la direction d'une entreprise d'une telle ampleur [45]. Au mieux, elle en sera un partenaire.

Lorsque Victor Basch décide de solliciter la CGT, absente jusque-là des discussions, pour qu'elle prenne la tête du comité qui serait créé à cet effet, ce choix n'a rien d'évident. Il existe déjà en effet une structure qui s'est donné la même mission : le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne. Celui-ci a été constitué dès le mois d'août 1936 par l'Association nationale du soutien de l'enfance, une jeune association à l'existence fragile et étroitement dépendante du PCF [46]. Depuis des mois, ce Comité d'hébergement s'efforce sans succès d'obtenir l'accord du gouvernement espagnol pour faire venir des enfants espagnols en France, avec l'appui, voire sur les indications du Secours rouge de France (SRF) et du Comité central du PCF [47]. Victor Basch peut d'autant moins ignorer ces initiatives que le Comité central d'hébergement est placé sous les auspices de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol, créée le 31 juillet 1936 pour coordonner et unifier l'aide de la gauche française, et dont il est lui-même le président, au nom de la Ligue [48].

Tout porte à croire que c'est précisément pour contourner la structure déjà existante du mouvement d'aide à l'Espagne républicaine, et notamment les organisations communistes qui y sont omniprésentes, que Victor Basch décide de s'adresser à la CGT. En effet, au sein de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, le SRF occupe une place croissante,

voire dominante. Quoiqu'il ne fasse pas partie des dix organisations fondatrices du Rassemblement populaire, il a obtenu le secrétariat général et le siège de sa Commission de solidarité, et c'est lui qui publie le produit de sa souscription dans son hebdomadaire, *La Défense*, alors même que la trésorerie est à la LDH [49]. Que ce soit dans les colonnes de son journal ou lors des meetings d'aide à l'Espagne, le SRF se targue sans relâche d'être « partout à la tête [50] » de l'effort en faveur de la République espagnole. Cet activisme correspond à une stratégie de l'Internationale communiste (IC), qui espère profiter de l'élan populaire en faveur de la République espagnole pour transformer le Secours rouge en un mouvement de masse occupant tout l'espace de la solidarité à gauche [51]. Pour cela, l'IC cherche à obtenir une fusion organique entre le SRF et la LDH, en arguant du principe de réunification des gauches communistes et non communistes dans le cadre du Front populaire [52]. Malgré le refus de Victor Basch [53], le SRF profite de son Comité central des 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1936 pour exhorter à la fusion, dans le cadre de l'intégration de l'ensemble du champ associatif de gauche intervenant dans les domaines de la justice et de l'entraide, sous l'égide d'un SRF qui change alors son nom en Secours populaire de France et des colonies (SPF) [54]. Le président de la LDH et son Comité central, résolument opposés à une telle perte d'indépendance et d'identité, multiplient les refus et rappellent à l'ordre les sections locales de la Ligue tentées par le rapprochement [55]. Les relations entre Secours populaire et LDH deviennent, dans ce contexte, de plus en plus tendues [56]. C'est donc, très certainement, pour sortir du tête-à-tête avec un SPF qui cherche à phagocytter la Ligue et pour empêcher le PCF de contrôler, à travers ses organisations satellites, l'ensemble du secteur de la solidarité à l'Espagne, que Victor Basch sollicite la CGT.

Pour la même raison, le président de la LDH ne s'adresse pas à n'importe qui à la CGT car, depuis le Congrès de Toulouse en février 1936, cette dernière a réalisé sa réunification, mêlant ce faisant les ex-unitaires, communistes pour la plupart, et les ex-confédérés non-communistes. Au bureau confédéral, Victor Basch dispose toutefois de deux alliés de confiance qui font l'interface entre la LDH et la CGT : Léon Jouhaux, secrétaire général, et Georges Buisson, secrétaire adjoint, tous deux ex-confédérés. Dès le 6 février 1934, ils se sont joints aux nombreuses initiatives lancées par la LDH pour faire barrage aux ligues d'extrême droite. Ils entrent au même moment dans son Comité central [57]. Depuis juillet 1936, les trois hommes se côtoient aussi régulièrement dans les comités d'aide à l'Espagne [58].

Au sein de la CGT, les hommes investis dans le CAEE présentent donc un profil aisément identifiable : ex-confédérés, ils appartiennent à la tendance dite « centriste » de la centrale, menée par le secrétaire général Léon Jouhaux. Georges Buisson et Félix Dupont ont aussi pour point commun d'être les deux seuls membres du bureau confédéral à appartenir au parti socialiste SFIO, dont Léon Jouhaux est idéologiquement proche [60] et dont Victor Basch est membre lui aussi. Alliés aux ex-unitaires sur la politique étrangère, intransigeants dans la lutte contre le fascisme et opposés à la non-intervention en Espagne, les centristes de la CGT sont désireux de maintenir la ligne d'unité du Congrès de Toulouse. Ils n'en nourrissent pas moins « de fortes suspicions [61] » à l'encontre des ex-unitaires concernant la défense de l'indépendance syndicale face à l'influence du PCF. Cette vigilance reste toutefois discrète et en cela, les centristes se démarquent de la troisième tendance de la CGT, celle qui, autour de l'hebdomadaire *Syndicats* créé en octobre 1936, fait de la dénonciation de la « colonisation communiste [62] » son cheval de bataille. Ainsi, outre leur proximité idéologique et leurs relations de confiance avec Victor Basch, Léon Jouhaux et ses associés au bureau confédéral sont d'autant plus susceptibles d'être réceptifs à sa démarche que leur position est somme toute très proche de la sienne : fidèles comme lui au Front populaire qu'ils ont largement contribué à ériger, désireux de maintenir les liens avec le monde communiste, ils s'inquiètent néanmoins pour l'indépendance de leur organisation.

## Mobiliser la gauche pacifiste et non communiste à distance du conglomérat

---

Cette volonté d'échapper ou de contrebalancer l'influence communiste explique sans doute qu'aucune des organisations partenaires pressenties, au moment de former officiellement le CAEE, n'appartienne de près ni de loin à la sphère d'influence du PCF. La liste des partenaires pressentis permet de situer le CAEE, tel qu'il est imaginé par ses fondateurs, au croisement de trois espaces assez bien identifiés. Le premier est celui du républicanisme modéré et non partisan, avec d'une part les grandes ligues historiques que sont la LDH et la Ligue française de l'enseignement, et d'autre part la « Fédération des Anciens Combattants [65] ». Ce dernier choix est particulièrement révélateur : Félix Dupont préfère ainsi solliciter une organisation d'anciens combattants de masse et politiquement neutre (sa direction ne prend pas parti lors des élections de 1936, malgré des sympathies pour le Front populaire), plutôt que le Mouvement d'action combattante qui s'est constitué dans le sillage du 6 février 1934, fait partie des dix membres fondateurs du Comité national de Rassemblement populaire et participe à sa Commission de solidarité pour l'aide au peuple espagnol [66]. Même si l'Union fédérale ne participe finalement pas au CAEE, la volonté de l'intégrer signale les efforts déployés pour séparer institutionnellement l'accueil des enfants espagnols du mouvement constitué d'aide à l'Espagne, et pour mobiliser des groupes aux affinités de gauche mais officiellement apolitiques.

Le deuxième ensemble de partenaires pressentis correspond au monde du travail, hors syndicats : « Fédération des Coopératives de Consommation, Fédération des Coopératives de Production, Fédération des Mutuelles Agricoles, Enfance Coopérative [67] ». Là encore, ces organisations, plutôt marquées à gauche et proches de la CGT, avec laquelle elles collaborent dans nombre d'instances au long de l'entre-deux-guerres, ont peu de rapports avec le monde communiste [68]. S'y ajoute enfin un troisième ensemble avec les organisations syndicales enseignantes que sont le Syndicat national des instituteurs (SNI) et la Fédération générale de l'enseignement, où les communistes sont presque inexistantes [69].

Outre leur sensibilité politique, toutes ces organisations présentent un deuxième point commun : elles sont restées jusque-là largement extérieures au mouvement d'aide à l'Espagne républicaine [70]. Cette difficulté à s'engager dans un mouvement qui mêle indissolublement solidarité matérielle et prises de positions politiques a des raisons : l'impossibilité pour ces organisations de surmonter les divisions de leurs membres face à la non-intervention (voire, leur prise de position en sa faveur, comme c'est le cas de la direction du SNI mais aussi des anciens combattants), la primauté qu'elles donnent au pacifisme sur l'antifascisme et, parfois, des réticences vis-à-vis d'un camp républicain espagnol en proie aux luttes d'influence idéologiques et au sein duquel la répression s'abat aussi sur des mouvements de gauche [71]. Victor Basch est évidemment sensible à ce problème qui traverse la gauche française non communiste puisque, malgré son engagement personnel, il ne parvient pas à faire adopter au Comité central de la LDH une résolution contre la non-intervention. Quant au secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, il est confronté dès septembre 1936 à des prises de position publique en faveur de la non-intervention de la part de hauts responsables syndicaux, dont le secrétaire général du SNI André Delmas, qui s'opposent ainsi frontalement à la position officielle de la CGT [72].

Il semble donc que pour le petit groupe d'hommes à l'origine du CAEE, la cause de l'accueil des enfants espagnols ait été perçue comme susceptible de constituer un pôle de rassemblement pour un certain secteur de la gauche non communiste, dont les forces militantes et les ressources symboliques ont été jusque-là peu exploitées dans le cadre du mouvement pour l'Espagne républicaine. Le CAEE doit dès lors susciter des soutiens bien au-delà de la base militante de la CGT et, en particulier, séduire les classes moyennes et la gauche modérée. Cette mobilisation

élargie apparaît sans doute d'autant plus souhaitable que la formation des Brigades internationales à la fin du mois de septembre 1936 suscite un formidable élan et donne encore plus de relief à l'engagement du conglomérat communiste dans le soutien à la République espagnole, tendant à faire pâlir toutes les autres initiatives [74]. Quant à elle, la cause de l'aide à l'enfance peut rassembler tous ceux et celles qui ne se retrouvent pas dans l'assistance militaire au camp républicain.

Cet objectif peut rendre compte de la rhétorique humanitaire, apolitique et sentimentale déployée par les dirigeants du CAEE. En effet, ces hommes qui n'hésitent pas à parler d'antifascisme et de solidarité de classe dès lors qu'il s'agit de se positionner face à la guerre d'Espagne ou d'organiser le ravitaillement du camp républicain, situent l'hébergement d'enfants dans un tout autre cadre [75]. Ils le présentent comme une « œuvre humaine [76] » destinée à sauver des enfants qui souffrent et dont la vie est en danger. Quant à la cause de cette souffrance, c'est la guerre, quasiment présentée comme une catastrophe naturelle (« un grand drame », « la grande tourmente »), dont la violence est causée par des armes que personne ne manie (« la bombe aveugle », « le gaz empoisonneur »). Le slogan du CAEE est révélateur de ce tour de passe-passe stylistique : il s'agit d'accueillir des enfants « que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins » – non le coup d'État, les rebelles ou le fascisme. Ce discours reprend ainsi largement des motifs rhétoriques pacifistes de mise en accusation de la guerre, qui peuvent trouver un écho large auprès d'une population française profondément pacifiste.

(...) Enfin, une dernière raison peut expliquer que Léon Jouhaux, Georges Buisson et Félix Dupont aient décidé d'engager la confédération dans l'accueil d'enfants espagnols : son potentiel en termes de propagande. Jusque-là, les actions de la CGT en faveur de l'Espagne républicaine, malgré leur importance en termes de volume (au 1<sup>er</sup> novembre 1936, plus de 4 millions de francs collectés pour l'Espagne républicaine), n'ont pas été très publicisées. La confédération, par exemple, ne rend publics qu'après coup ses envois de matériel pharmaceutique ou de vivres, et de façon souvent télégraphique [83]. Il est possible qu'une part de cette discrétion soit due au fait que ces livraisons incluent du matériel militaire dont l'acheminement vers l'Espagne n'est pas autorisé par le pacte de non-intervention [84]. Il semble aussi que les rédacteurs du *Peuple* aient éprouvé une certaine difficulté à élaborer des récits captivants autour d'envois de sérum antigangréneux ou de caisses de sucre. L'accueil des enfants permet non seulement de rallier un large secteur de la gauche française jusque-là peu mobilisé face à la guerre d'Espagne, mais de lui donner une cause évocatrice, susceptible de frapper les imaginaires.

### **Les ressources syndicales au service de l'accueil des enfants espagnols**

---

À partir du mois de janvier 1937, l'arrivée en France des premiers groupes d'enfants espagnols marque le début de la réalisation, sur le terrain, de l'« œuvre humaine » du CAEE.

Le premier défi à relever est celui de trouver des familles d'accueil. Le CAEE nourrit des objectifs ambitieux : en décembre 1936, on envisage la réception de 25 000 enfants [87]. Dans les premiers articles sur le CAEE comme dans les instructions de la CGT aux UD, il est toujours fait mention de la nécessité de recueillir les offres de personnes désirant héberger un enfant espagnol. Il semble que la grande majorité d'entre elles soit trouvée parmi les syndiqués et, plus généralement, dans le monde ouvrier, comme le suggère une liste de l'été 1937 sur laquelle figure l'adresse de 283 enfants espagnols résidant dans l'Isère [88]. Elle montre que la géographie de l'accueil correspond parfaitement à celle de l'urbanisation et de l'industrialisation dauphinoises. Les placements se concentrent autour des grandes agglomérations – Grenoble et Vienne – mais surtout dans des petites communes de quelques centaines ou milliers d'habitants, presque exclusivement ouvrières. Si certaines sont des villes

d'industrie ancienne, comme Allevard-les-Bains, dont les aciéries remontent au Moyen Âge, la moitié des enfants espagnols sont hébergés dans quinze « cités nouvelles [89] » caractérisées par « l'hégémonie de l'industrie » et « l'homogénéité de la population ouvrière ». Le vaste vivier des syndiqués suffit d'ailleurs amplement à répondre aux besoins du CAEE : en à peine plus d'un an, ceux-ci sont passés de 785 000 (en 1935) à presque 4 millions au début de 1937.

Parce que les CAEE départementaux et locaux s'adossent aux réseaux syndicaux, les liens d'interconnaissance permettent d'exercer facilement un contrôle sur les familles, que ce soit en amont, pour « sérieusement vérifier les conditions matérielles, sanitaires et morales dans lesquelles peuvent se trouver les enfants qui devront y être reçus [91] », comme le demande instamment Georges Buisson, ou en aval, une fois les placements faits. Dans l'Aude, le responsable du Comité et secrétaire général de l'UD, Élie Sermet, connaît personnellement plusieurs des parrains des enfants espagnols qu'il a lui-même placés : ainsi, le « camarade Joulia », qui a acheté des chaussettes pour le garçon qu'il héberge mais a oublié d'amener les factures à l'UD pour en obtenir une aide [92]. Élie Sermet connaît aussi la « femme Fénéca » qui a subtilisé l'argent destiné à acheter des chaussures à une petite Madrilène de 8 ans, mais dont il renonce à se faire rembourser car « pour cela il aurait fallu créer la désunion dans la famille et nous avons préféré perdre cette somme plutôt que d'en arriver là [93] ».

Le caractère décentralisé de la centrale syndicale a des effets. Parce que certaines Unions de la CGT sont dirigées par des ex-unitaires depuis la réunification syndicale, la séparation entre le CAEE et le conglomérat communiste ne tient plus dès lors qu'on se situe au niveau de la mise en œuvre. C'est le cas à Rouen par exemple, où le secrétaire général de l'Union locale, le communiste Jean Creignou, est également président du Comité rouennais d'accueil aux enfants espagnols et gère à ce titre le placement des vingt-cinq enfants espagnols accueillis dans la ville [98]. Mais selon que les comités sont gérés par des ex-confédérés ou des ex-unitaires, ils ne sont pas logés à la même enseigne, comme le démontre l'exemple du Lot-et-Garonne. Deux comités y coexistent : l'un dirigé par le secrétaire général de l'UD Louis Aurin, militant communiste, et l'autre par le militant du SNI Émile Baynac, franchement anticommuniste. Tandis que la colonie d'Agen fondée par Louis Aurin est intégralement financée par l'UD, celle du château de Lamothe, privée par ce dernier de toute ressource locale, repose presque complètement sur le comité parisien. Elle absorbe même le tiers des dépenses du CAEE national au deuxième semestre 1937, proportion qui atteint presque la moitié (46 %) au semestre suivant pour redescendre légèrement à 40 % au dernier semestre 1938 : en tout, cette seule colonie coûte 640 000 francs au Comité. Ce cas, certes extrême, est révélateur d'une tendance de fond : les comités dirigés par des ex-unitaires reçoivent cent fois moins de subventions de Paris que les comités dirigés par des ex-confédérés, alors qu'ils sont seulement moitié moins nombreux [99].

En effet, la ressource qui constitue l'enjeu le plus important et dont les dirigeants du CAEE s'inquiètent le plus, c'est l'argent. En ouvrant une souscription dont le produit est publié dans *Le Peuple*, et en appelant les secrétaires généraux d'UD à faire circuler des listes de souscription dans les syndicats, les dirigeants du CAEE s'appuient, encore une fois, sur des pratiques de solidarité financière ancrées de longue date dans la culture syndicale. En outre, ils comptent sur l'impressionnante augmentation du nombre d'adhérents, et donc de cotisations. Mais la solidarité des syndiqués n'est pas la seule attendue : comme nous l'avons vu, les dirigeants du CAEE comptent sur un soutien large de la gauche française et des classes moyennes. La première liste de souscription du CAEE signale bien sa nature ambiguë : si la contribution de nombreuses sections syndicales (comme celle des PTT de Caudry, du SNI de Vendée ou des cheminots du réseau d'Orléans) l'apparente à n'importe quelle collecte syndicale, elle compte aussi de nombreuses donations individuelles, qui représentent plus de la moitié des versements [103].

Au départ, les fonds réunis par le CAEE doivent essentiellement couvrir le séjour des enfants dans ce que la CGT appelle des « camps de transit », avant leur placement en famille. Ceux-ci coûtent très cher : à la fin du mois de mars 1937, les frais d'installation et de fonctionnement de La Mauresque et de Prats-de-Mollo dans les Pyrénées-Orientales, et de la Maison heureuse sur l'île d'Oléron, ont englouti les trois quarts des 650 000 francs dépensés pour les quelque 1 200 enfants espagnols arrivés en France à cette date [104].

Les dépenses prévues augmentent cependant de façon inattendue lorsque à la mi-mars 1937, le gouvernement espagnol décide d'interrompre le placement familial au profit de l'installation des enfants dans des colonies collectives, souhaitant qu'ils reçoivent une éducation espagnole sous la responsabilité de maîtres espagnols [106]. Georges Buisson avertit des risques que cette décision fait encourir à toute l'entreprise. Le CAEE ne dispose d'aucune colonie et les camps de transit accueillent des enfants français en vacances pendant l'été et ne peuvent donc être occupés en continu. L'aménagement de locaux vides sera coûteux et difficile. Enfin et plus généralement, « le placement des enfants en colonies nécessite des dépenses considérablement plus élevées que le placement familial [107] ». Malgré ces réticences, et les risques financiers qu'implique désormais une œuvre qui ne pourra se maintenir qu'au prix de dépenses importantes et continues dans le temps, le CAEE se met au travail. Les CAEE départementaux et locaux partent à la recherche de bâtiments disponibles qu'il faut mettre en état, souvent avec l'aide financière du CAEE parisien : c'est le cas, justement, du château de Lamothe dans le Lot-et-Garonne, qui accueille 100 enfants à partir du 22 avril 1937 [108].

Pour développer son réseau de colonies, le CAEE s'appuie surtout sur les infrastructures développées par la CGT depuis le début des années 1930 dans le cadre du « syndicalisme de service [109] ». Celles-ci se sont singulièrement étendues, depuis le début de 1936, grâce à la poussée syndicale et à l'augmentation des cotisations qui en découle. Le mouvement syndical ouvre alors des cliniques, des maisons de repos, des orphelinats et des colonies de vacances. Plusieurs de ces structures sont mises au service du CAEE : la colonie du syndicat des métallurgistes de Vouzeron dans le Cher, celle de Baillet en Seine-et-Oise, l'orphelinat du syndicat des cheminots à Aavernes dans le même département et celui des Tabacs à Charny en Seine-et-Marne, la maison de repos de Petite-Synthe dans le Nord accueillent tous plusieurs centaines d'enfants espagnols entre 1936 et 1939.

En pratique, le réseau de colonies du CAEE, comme son dispositif de placement familial, reposent en bonne part sur les ressources du conglomérat communiste. Outre le parrainage de la colonie de l'Enfance coopérative par la Fédération, le syndicat parisien de la métallurgie, dominé par les ex-unitaires, accueille comme on l'a dit une centaine d'enfants espagnols dans ses colonies de vacances à partir du début de l'été 1937. L'image de ces enfants, dansant et chantant dans le parc du château de Vouzeron, est restée immortalisée dans le film *Les Métallos* produit par le syndicat en 1937 [114]. L'une des conséquences peut-être inattendue de cet état de fait est l'impraticabilité de la frontière que ses fondateurs ont voulu tracer entre le CAEE et le conglomérat communiste.

### **La fragilité d'une action humanitaire soumise aux aléas politiques et syndicaux**

---

Après une période d'engagement intense d'une année, de l'automne 1936 à l'automne 1937, la CGT se retire peu à peu de la cause des enfants espagnols en France. Ce désengagement s'opère en deux étapes distinctes qui n'ont pas les mêmes causes ni les mêmes conséquences. Néanmoins, le fait que le CAEE repose en pratique sur le mouvement syndical joue à chaque étape de cet effondrement : d'une part, parce que l'accueil des enfants espagnols reste somme toute une cause mineure pour la CGT, y compris pour Félix Dupont et Georges Buisson qui sont membres du bureau confédéral avant d'être les dirigeants du CAEE ; d'autre part, parce

qu'en s'appuyant sur les ressources de vies ouvrières soumises à la précarité économique et politique, celui-ci est tributaire de tout retournement de conjoncture.

La première crise que traverse le CAEE survient à l'automne 1937. Elle est provoquée par des dissensions croissantes avec le gouvernement de la République espagnole [118]. En effet, à partir de l'été 1937, le ministère espagnol de l'Instruction publique conteste l'autonomie d'action de la CGT et veut gouverner lui-même le dispositif de placement des enfants espagnols en France, via un délégué basé à Paris. Le conflit s'envenime rapidement. Si un *modus vivendi* est finalement trouvé, l'accueil des enfants n'en sort pas indemne. La CGT obtient de continuer de s'occuper elle-même de ceux qu'elle a déjà placés, mais refuse d'en recevoir de nouveaux. Les évacuations d'enfants vers la France sont interrompues pendant neuf mois, alors qu'en Espagne républicaine la demande des familles pour envoyer des enfants à l'étranger n'a jamais été aussi forte. Mais la CGT n'est pas une organisation centrée sur l'aide humanitaire. Elle peut interrompre son action de secours sans perdre sa raison d'être.

Dès lors, l'effort de mobilisation du CAEE s'amenuise. Georges Buisson, son secrétaire général, cesse de faire des discours à la radio et d'appeler aux dons. Les articles dans le quotidien de la CGT s'espacent : entre octobre 1937 et mai 1938, Georges Buisson ne publie aucune tribune sur le CAEE, alors qu'il en publiait plusieurs par mois jusque-là. Dans les départements, les UD n'organisent plus de tournées de propagande et de collecte au sujet des enfants d'Espagne. Si quelques expéditions d'enfants vers la France s'organisent entre juin 1938 et janvier 1939, elles sont soit entièrement prises en charge par des comités étrangers (comme le comité des femmes socialistes suisses qui finance deux expéditions, vers Sète et Gréoux-les-Bains, en juin et septembre 1938 [121]), soit par des milieux militants jusque-là peu sollicités (comme à Oran et à Casablanca, où ne se créent qu'à ce moment des Comités d'accueil départementaux). Le CAEE lui-même n'a pas les fonds nécessaires pour créer de nouveaux lieux d'accueil.

C'est à ce moment qu'intervient la deuxième grande crise du CAEE, directement indexée sur l'histoire syndicale française de la fin de l'année 1938. Le 30 novembre, la CGT appelle en effet à la grève générale contre les décrets-lois Reynaud, qui remettent en cause les acquis du Front populaire. L'échec de ce mouvement s'avère catastrophique pour la CGT et le monde ouvrier, qui font face à un patronat et à un gouvernement désireux d'en finir pour de bon avec le mouvement social. Près de 10 % de la population ouvrière est licenciée temporairement ou définitivement. Des listes noires circulent parmi les patrons pour empêcher le réembauchage des militants syndicaux [123]. Cette terrible crise se répercute instantanément sur le CAEE. Les licenciements touchent les donateurs, les parrains, les familles d'accueil. Dès le 10 décembre 1938, le responsable du comité de la Loire signale que de nombreux parrains quittent notre organisation par suite de sanctions ou licenciements [...] Si nous n'arrivons pas à rappeler aux camarades leur devoir envers les enfants réfugiés dans notre région, nous ne pourrions désormais garder qu'une partie de notre groupe de 88 enfants [124].

À Alfortville, en banlieue parisienne, M. Ibañez doit se séparer du jeune Angel, « étant donné qu'il [a] perdu sa place [125] ». Le camarade A. Benoist, résidant à Arcueil dans la Seine, doit renoncer à parrainer son filleul Modesto Fuentes « à la suite de la grève du 30 novembre dernier par suite de mon renvoi de l'atelier où j'étais et où j'avais réussi avec d'autres camarades (dont Renaud des typos) à assurer sa pension [126] ». Comme lui, nombre de travailleurs ne peuvent tout simplement plus subvenir aux besoins de l'enfant dont ils subventionnent le séjour en colonie ou qu'ils hébergent chez eux.

En outre, les générosités syndicalistes se dirigent désormais vers les travailleurs licenciés : plus de 360 000 chômeurs sont secourus financièrement dès la fin de 1938. Le 13 janvier 1939, la première liste de « souscription pour les victimes de la répression patronale [127] » affiche un

produit d'un demi-million de francs. Pendant ce temps, entre le 25 novembre et le 5 janvier 1939, le CAEE reçoit 23 000 francs [128]. Bientôt, à Paris, il n'y a plus du tout d'argent. Alors que s'amorce l'exode d'un demi-million d'Espagnols vers la frontière des Pyrénées, le CAEE commence à fermer certaines de ses colonies et à répartir les enfants qui y vivaient dans des familles volontaires. C'est au début du mois de mars 1939 que le rapatriement apparaît explicitement dans les correspondances de Georges Buisson comme une solution possible aux problèmes du CAEE. C'est bien la décision à laquelle la plupart des responsables locaux se résolvent au cours de ces semaines qui voient la défaite définitive de l'armée républicaine.

Partout, les comités locaux, le couteau sous la gorge, liquident leur œuvre. À certains endroits, ils parviennent à transférer les enfants à leur charge à des organisations humanitaires britanniques et américaines qui ont des fonds et qui arrivent en nombre sur le sol français après l'exode de janvier 1939, comme le Foster Parent's Committee for Spanish Children qui reprend quarante-cinq enfants du Centro español de Perpignan dans sa nouvelle colonie, « Les Charmilles », à Sames, dans les Pyrénées-Atlantiques [130]. Mais ce cas est une exception. La plupart des enfants sous la tutelle du CAEE sont soit rapatriés en Espagne, soit envoyés auprès de leur famille réfugiée en France quand celle-ci est localisée. À la fin de l'année 1939, le dispositif du CAEE est entièrement démantelé, et l'organisation elle-même a quasiment disparu.

## Conclusion

À une époque où les grandes organisations humanitaires anglo-saxonnes mettent en avant leur expertise propre, souvent héritée du travail social qui s'est professionnalisé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [133], la CGT parvient assez bien à composer avec ses propres ressources et celles de ses partenaires, et à les convertir au profit de son « œuvre humaine ». Dans les premiers temps, le fait que l'accueil des enfants espagnols ait été mené à bien, en France, par la plus grande organisation de masse de la gauche française se révèle tout le contraire d'un handicap. La CGT est profondément implantée dans le tissu social. Elle peut mobiliser vite et facilement une large part de la population en puisant dans le vivier des syndiqués et des sympathisants pour trouver des donateurs, des familles d'accueil et toute une série de professionnels, allant des coiffeurs aux enseignants. Son organisation décentralisée, portée par des militants aguerris qui disposent de la confiance de Paris et travaillent facilement ensemble, lui permet d'être réactive en cas de situation critique, comme l'est l'arrivée subite de milliers d'enfants basques en juin 1937. En ce sens, la mobilisation pour les enfants d'Espagne a, au départ, bénéficié de n'être pas dirigée par des organisations humanitaires spécialisées (disposant d'une assise sociale réduite, surtout en France), mais par des organisations syndicales qui structurent et aiguillent les sociabilités et le militantisme ordinaires et quotidiens de millions de Français et de Françaises.

En revanche, l'histoire du CAEE signale la difficulté, et sans doute les limites, d'une action humanitaire dès lors qu'elle est portée par une organisation non humanitaire. Parce qu'il tire ses ressources de la CGT, le CAEE et l'ampleur de son action dépendent moins de l'évolution de la guerre d'Espagne que des aléas de l'histoire syndicale et politique française – en particulier, de la fin du Front populaire et du reflux syndical de la fin 1938. Le CAEE n'est pas mort de la victoire franquiste ni de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. C'est l'épuisement des capacités mobilisatrices de la CGT et de ses alliés, après la répression patronale et politique qui s'abat sur la classe ouvrière, qui lui est fatal. La fin de cette histoire est d'autant plus douloureuse pour nombre de familles et de responsables de terrain que, si la cause des enfants espagnols ne mobilise plus, les enfants espagnols, eux, sont toujours là. Et ce sont les mêmes militants cégétistes qui ont organisé leur accueil qui ensuite doivent prendre sur eux de les renvoyer dans l'Espagne franquiste. Cette fin sans gloire explique sans doute en partie l'impossibilité pour la direction confédérale de créer, en faveur des réfugiés de la

Retirada, une mobilisation comparable à celle qu'elle avait su déclencher en 1936 et maintenir en 1937 en faveur des enfants espagnols évacués en France **[134]**

## Notes

- **[2]**J. BERTA, « 180 enfants de Valence sont accueillis à Perpignan », *Le Peuple. Organe officiel de la Confédération générale du travail* (ci-après *Le Peuple*), 15 janvier 1937, p. 3.
- **[3]**Il s'agit d'Amós Sabrás Gurrea et de Luis Rodríguez Guerra, respectivement vice-président et président de la Ligue espagnole des droits de l'homme, tous deux membres du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne en qualité de délégués du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale espagnole.
- **[4]**C'est ce qu'indique la légende de la photographie parue dans *L'Action syndicale. Bulletin officiel de l'Union des syndicats ouvriers de Perpignan et des Pyrénées-Orientales* (ci-après *L'Action syndicale*), février 1937. La même photographie est reproduite dans *Le Peuple* du 24 février 1937, sans légende.
- **[5]**J. BERTA, « 180 enfants de Valence sont accueillis à Perpignan », art. cité, p. 3.
- **[6]**J. BERTA, « Dans les Pyrénées-Orientales. La réunion mensuelle du Comité général de la Bourse du Travail de Perpignan », *Le Peuple*, 21 décembre 1936, p. 4. Léon Sors est secrétaire général de la section départementale du Syndicat national des instituteurs (SNI).
- **[7]**J. BERTA, « Pour les enfants évacués d'Espagne », *L'Action syndicale*, mars 1937, p. 2.
- **[8]**Par exemple J. BERTA, « Un nouveau convoi d'enfants d'Espagne est arrivé à Perpignan », *Le Peuple*, 3 février 1937 ; « Un nouveau convoi d'enfants espagnols arrive à Cerbère », *Le Peuple*, 8 mars 1937, p. 1 ; « L'exode des enfants espagnols vers la France », *Le Peuple*, 22 mars 1937, p. 2.
- **[9]**F. DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *La Voix du peuple. Bulletin officiel de la Confédération générale du travail* (ci-après *La Voix du peuple*), novembre 1936, p. 709-710.
- **[10]**Les cinq autres secrétaires adjoints sont René Belin, Raymond Bouyer, Robert Bothereau (ex-confédérés), Julien Racamond et Benoît Frachon (ex-unitaires). Avec le secrétaire général Léon Jouhaux et le trésorier Félix Dupont, ex-confédéré, ces hommes forment le bureau de la CGT.
- **[11]**Ce rôle est reconnu au CAEE lors de la grande conférence internationale « pour l'aide aux blessés, aux veuves, aux orphelins et aux réfugiés de l'Espagne républicaine », organisée par le Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine les 16 et 17 janvier 1937, à Paris.
- **[12]**Les sources sur les expéditions sont parfois sibyllines mais, sur un passeport collectif concernant 64 enfants destinés à être hébergés, selon une note griffonnée au crayon, « à Lyon en régime de placement familial » (« *a Lyon. Régimen familiar* »), trois sont indiqués comme étant partis le 3 janvier 1939 (Archivo general de la administración (AGA) (9) 17.12 51/21124).
- **[13]**Le chiffre de 10 000 est estimé par la CGT elle-même en juillet 1938 et il semble cohérent avec les autres sources dont nous disposons. « XXV<sup>e</sup> Congrès confédéral de la CGT. Nantes, 14 au 17 novembre 1938. Rapport moral. L'accueil aux enfants d'Espagne », *La Voix du Peuple*, juillet 1938, p. 555-557. Au second semestre 1938, environ 200 enfants espagnols sont encore confiés au CAEE, sur environ 500 enfants envoyés en France pendant cette **[15]**Archives nationales (AN), 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 29, lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 27 janvier 1938.
- **[16]***Ibid.*, f. 267-268, rapport d'enquête de l'inspecteur du CAEE Émile Dantard au sujet d'Angeles et Francisco Fernandez Saiz, 3 décembre 1937.
- **[17]**« Solidarité avec les camarades espagnols. Un nouvel envoi de sérum à Barcelone », *Le Peuple*, 28 août 1936, p. 1 ; « Deux envois de la CGT sur le front nord-espagnol », *Le Peuple*, 3 septembre 1936, p. 1.
- **[18]**« Le gouverneur de Biscaye remercie la CGT », *Le Peuple*, 8 octobre 1936, p. 3.
- **[19]**« Les dockers d'Alger font la grève. Ils se refusent à ravitailler les troupes rebelles de Franco », *Le Peuple*, 3 décembre 1936, p. 3.
- **[22]**Nous empruntons la notion de « cadrage » à la sociologie des mouvements sociaux, qui désigne par ce terme la manière dont les parties prenantes d'une mobilisation assignent un sens à leur action. Voir J.-G. CONTAMIN, « Cadrages et luttes de sens », in E. AGRİKOLIANSKY, O. FILLIEULE et I. SOMMIER (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 55-75.
- **[23]**L. JOUHAUX, « Les travailleurs français ne sont pas neutres. Ils sont avec le peuple d'Espagne », *Le Peuple*, 4 août 1936, p. 1.
- **[26]**« La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 23 décembre 1936, p. 2.

- [27]À ce sujet, voir L. MAHOOD et V. SATZEWICH, « The Save the Children Fund and the Russian Famine of 1921-23: Claims and Counter-Claims about Feeding “Bolshevik” Children », *Journal of Historical Sociology*, vol. 22, n° 1, 2009, p. 55-83 ; C. E. VOGT, « Fridtjof Nansen et l’aide alimentaire européenne à la Russie et à l’Ukraine bolcheviques en 1921-1923 », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, n° 95, 2009, p. 5-12.
- [28]H. GRAHAM, « Avant-propos », in G. PRETUS, *Humanitarian Relief in the Spanish Civil War (1936-1939)*, Lewinston, The Edwin Mellen Press, 2013, p. XIII-XV.
- [29]Par exemple, pas une ligne n’est consacrée au conflit espagnol dans le seul ouvrage de synthèse actuellement disponible : M. N. BARNETT, *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, Londres-Ithaca, Cornell University Press, 2013.
- [30]Contrairement à ce que peuvent laisser supposer les ouvrages de P. MARQUES, *La Croix-Rouge pendant la guerre d’Espagne. Les missionnaires de l’humanitaire 1936-1939*, Paris, L’Harmattan, 2000 ; G. PRETUS, *Humanitarian Relief...*, *op. cit.* Nous remercions Sébastien Farré, bon connaisseur des archives genevoises de ces organisations, pour cette précision.
- [31]E. BAUGHAN, « Saving the Children: British Humanitarianism in Europe and Africa, c. 1915-1945 », thèse de doctorat en histoire, Université de Bristol, 2014, p. 226-234.
- [32]C’est le cas, pour les principales études, de T. BUCHANAN, *Britain and the Spanish Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; A. JACKSON, *British Women and the Spanish Civil War*, Londres-New York, Routledge, 2014 [2002] ; E. R. SMITH, *American Relief Aid and the Spanish Civil War*, Columbia, University of Missouri, 2013. Dans le contexte différent de l’Inde britannique, on retrouve encore ce mélange indissoluble entre militantisme politique (anticolonial) et aide humanitaire, comme le montre M. FRAMKE, « Political Humanitarianism in the 1930s: Indian Aid for Republican Spain », *European Review of History: Revue européenne d’histoire*, n° 23, 2016, p. 63-81.
- [33]traitées dans deux chapitres séparés dans S. FARRE, *Colis de guerre. Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 87-119.
- [34]A. BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000. Du communisme à l’humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 13.
- [37]Pour des raisons difficiles à éclairer, les archives du CAEE, revenues de Russie au début des années 2000, se trouvent pour partie à l’IHS-CGT de Montreuil, sous les cotes 97 CFD 45 et 46, et pour partie aux AN, dans le fonds de la Commission d’aide aux enfants espagnols réfugiés en France, sous les cotes 20010221/9, inventaire 2, dossiers 2 et 3.
- [38]ALDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1, lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936.
- [39]Les fonds du CAEE ne contiennent, par exemple, aucun procès-verbal de réunion et quasiment aucune trace des échanges entre les organisations membres du Comité.
- [40]es fonds russes ont été consultés en reproduction à la Maison des sciences de l’homme de Dijon, grâce au projet PAPRIK@2F.
- [41]Cette démarche s’inspire beaucoup de celle proposée par M.-E. CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d’acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, chap. 2 notamment.
- [42]AN, 19940492/193, dossier 17392 « Rodriguez, Luis », copie du rapport de la préfecture de police de Paris au sujet des trois délégués espagnols de la LEDH, novembre 1936.
- [44]« Comité Central. Extraits. Séance plénière du 18 octobre 1936 (1) », *Cahiers des droits de l’homme*, 30 novembre 1936, p. 780.
- [45]Sur la place de Victor Basch dans le mouvement national et international d’aide à l’Espagne et le choix de la LDH de ne pas prendre la direction de l’hébergement d’enfants espagnols en France, nous nous permettons de renvoyer à C. KEREN, « Les défis de la solidarité internationale. La collaboration entre la Ligue des droits de l’homme et la Confédération générale du travail au sein du Comité d’accueil aux enfants d’Espagne (1936-1939) », in O. DARD et N. SEVILLA (dir.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2011, p. 269-286.
- [46]« Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d’Espagne ! Constituez partout des comités locaux d’hébergement ! », *L’Humanité. Organe central du Parti communiste (SFIC)* (ci-après *L’Humanité*), 22 août 1936, p. 7 ;
- [47]Archives d’État russes pour l’histoire sociale et politique (RGASPI), fonds du Secours rouge international, 539-3-1235, f. 27-28 et 31-32, 36, procès-verbal de la réunion du secrétariat du SRF, 21 septembre 1936 ; procès-verbaux des séances de la sous-commission de solidarité aux réfugiés d’Espagne, 22 septembre et 16 octobre 1936.
- [48]« Appel pour l’aide au peuple espagnol. Il faut un million avant le 15 août », *L’Humanité*, 5 août 1936, p. 3.
- [49]*Ibid.*

- [50]S. CARASSO, « Pour une solidarité plus large et plus efficace en faveur des républicains d'Espagne. Une conférence de quelques sections nationales du Secours Rouge International », *La Défense. Organe de la solidarité, de la justice et de la liberté* (ci-après *La Défense*), 28 août 1936, p. 2.
- [51]C. NATOLI, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité. Le Secours ouvrier international et le Secours rouge international », in J. GOTOVITCH et A. MORELLI (dir.), *Les solidarités internationales...*, op. cit., p. 25.
- [52]Outre la réunification, effective en France, du mouvement syndical, rappelons que des discussions sont alors en cours dans plusieurs pays concernant la réunification des partis socialistes et communistes, ainsi que de leurs Internationales respectives.
- [53]« Comité Central. Extraits. Séance du 21 décembre 1936 », *Cahiers des droits de l'homme*, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 155.
- [54]« La résolution adoptée à la Conférence nationale extraordinaire par 150 mandats, 10 avec réserves, 3 contre », *La Défense*, 13 novembre 1936, p. 8.
- [55]« Pas de fusion avec le secours populaire ! », *Cahiers des droits de l'homme*, 25 décembre 1936, p. 818.
- [56]Sur l'histoire des relations entre LDH et SRF, voir S. ELBAZ et L. ISRAËL, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 85, 2005, p. 39-40.
- [57]E. NAQUET, *Pour l'Humanité. La Ligue des droits de l'homme de l'affaire Dreyfus à la défaite de 1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 535-538.
- [59]Communiqué « Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 4 décembre 1936, p. 2.
- [60]M. POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à Vichy, de la réunification à la dissolution, 1934-1940*, Montreuil, Institut d'histoire sociale de la CGT, 2007, p. 195. Rappelons que le bureau de la CGT compte également deux membres du PCF, Julien Racamond et Benoît Frachon. Les autres membres n'ont pas d'affiliation partisane.
- [61]M. DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 181.
- [62]Le journal *Syndicats. Hebdomadaire du monde du travail* est lancé le 16 octobre 1936. Sur les modalités stratégiques de la « colonisation communiste », voir A. PROST, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939. Essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 138 sq
- [63]ALDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1, lettre de Félix Dupont à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. Le même courrier est envoyé aux organisations énumérées dans la lettre et citées ci-après.
- [64]L'expression de « conglomerat communiste », inspirée des travaux de Jacques Ion, est utilisée par Axelle Brodiez pour caractériser le vaste ensemble formé par le PCF et ses satellites. A. BRODIEZ, *Le secours populaire français...*, op. cit., p. 13-23.
- [65]ALDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1, lettre de Félix Dupont à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. Par « Fédération des Anciens Combattants », Félix Dupont désigne très certainement l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, connue sous le nom d'Union fédérale.
- [66]A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 1 : Histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p. 171 sq. [67]ALDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1, lettre de Félix Dupont à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. Les Fédérations des anciens combattants et des mutuelles agricoles ne font finalement pas partie du CAEE.
- [68]Sur les Fédérations nationales des coopératives de consommation et de production, voir notamment l'essai de synthèse d'A. CHATRIOT, « Les coopérateurs », in J.-J. BECKER et G. CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 2, Paris, La Découverte, 2005, p. 91-97.
- [69]J. GIRAULT, « Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960) », in ID. (dir.) *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 207-218.
- [70]C'est également le cas du SNI dont la souscription pour l'Espagne républicaine, ouverte le 10 octobre 1936, est un échec. J. GIRAULT, « Le syndicat national des instituteurs et les débuts de la guerre d'Espagne (1936-1937) », *Le Mouvement social*, n° 103, 1978, p. 87-109.
- [71]C'est notamment le cas au SNI : *ibid.* L'écho de la répression envers le Parti ouvrier d'unification marxiste, le POUM, apparaît aussi très tôt dans les colonnes de *Syndicats* : G. DUMOULIN, « Les événements d'Espagne. Les conditions de notre solidarité », *Syndicats*, 31 décembre 1936, p. 1.
- [72]M. POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à Vichy...*, op. cit., p. 162-163.
- [73]F. DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *La Voix du peuple*, novembre 1936, p. 709-710.
- [74]La période octobre-décembre 1936 correspond à la phase la plus intense de départs de volontaires pour l'Espagne dans le cadre des Brigades internationales. Les départs, qui ne sont pas clandestins,

s'accompagnent parfois de cérémonies et de cortèges. R. SKOUTELSKY, *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*, Paris, Grasset, 1998, p. 120 et 333. Sur le sentiment que l'engagement communiste dans les Brigades internationales invisibilise les autres initiatives d'aide, en l'occurrence celles venues du monde socialiste et syndical, voir N. LEPINE, « Le socialisme international... », *op. cit.*, p. 231 notamment.

- [75] J.-G. CONTAMIN, « Cadrajes... », art. cité. La notion de cadre renvoie à la manière dont les acteurs dressent un diagnostic de la situation, proposent un moyen d'y remédier et identifient des raisons d'agir.
- [76] « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 23 décembre 1936, p. 2.
- [77] « Les bombardements de Madrid », *Le Peuple*, 3 novembre 1936, p. 3.
- [78] Selon le propre texte de la résolution du Comité confédéral national des 7-8 décembre 1936. « La CGT précise sa position devant les événements d'Espagne », *Le Peuple*, 9 décembre 1936, p. 1. L'utilisation de la figure des enfants victimes de bombardement par la propagande républicaine à l'étranger a été analysée par R. A. STRADLING, *Your Children Will Be Next: Bombing and Propaganda in the Spanish Civil War, 1936-1939*, Cardiff, University of Wales Press, 2008.
- [79] « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 23 décembre 1936, p. 2.
- [80] « Échappés du massacre... Comment va être organisé en France et à l'étranger l'hébergement des petits réfugiés espagnols », *L'Œuvre*, 14 décembre 1936, p. 2.
- [81] G. BUISSON, « Pour sauver les enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 15 janvier 1937, p. 1-2.
- [82] « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne. Causerie faite par Georges Buisson au poste de la Tour Eiffel », *Le Peuple*, 3 mars 1937, p. 2.
- [83] Par exemple, « La CGT a fait envoyer une nouvelle grande quantité de sérums à Barcelone pour le front d'Aragon. Le centre sanitaire de Barcelone vient de faire parvenir à la CGT le télégramme suivant : "Centre sanitaire Barcelone remercie au nom peuple catalan pour chargement sérums" », « Solidarité avec les camarades espagnols. Un nouvel envoi de sérum à Barcelone », *Le Peuple*, 28 août 1936, p. 1.
- [84] C'est l'une des raisons que propose Nicolas Lépine dans le cas de la Fédération internationale syndicale. « Le socialisme international... », *op. cit.*, p. 227.
- [85] Solidarité internationale. Le convoi de la CGT est arrivé à Barcelone. Un voyage mouvementé dans les montagnes catalanes », *Le Peuple*, 12 août 1936, p. 1.
- [86] PIERRU, « Organisations et ressources », in O. FILLIEULE, L. MATHIEU et C. PECHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 394-402.
- [87] « Échappés du massacre... Comment va être organisé en France et à l'étranger l'hébergement des petits réfugiés espagnols », *L'Œuvre*, 14 décembre 1936, p. 2.
- [88] AGA (9) 17.12 51/21124, « Relación de niños españoles con indicación del Departamento en que fueron alojados en Francia », s.d.
- [89] P. BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 51 sq.
- [90] On trouve ces appels à la patience dès la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !", Paris, 29 décembre 1936 », *La Voix du Peuple*, décembre 1936, p. 793. De nombreux autres suivent dans *Le Peuple*.
- [91] *Ibid.*
- [92] IHS-CGT, 97 CFD 45/5, f. 192, note manuscrite d'Élie Sermet à la trésorerie du CAEE de l'Aude, s.d.
- [93] *Ibid.*, f. 91, lettre d'Élie Sermet à Félix Dupont, Narbonne, 1<sup>er</sup> avril 1939.
- [94] souligné dans le texte. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 13, « Circulaire adressée à mes collègues instituteurs syndiqués pour des enquêtes indépendantes des familles », envoyée par Antonin Albert à Georges Buisson, Grenoble, 6 octobre 1937.
- [95] AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 165, lettre de Gaston Vala à Georges Buisson, Valence, 18 juin 1937.
- [96] *Ibid.*, f. 162, lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, Grenoble, 21 juin 1937.
- [97] *Ibid.*
- [98] Jean Creignou arbore le titre de président du Comité rouennais d'accueil aux enfants espagnols dans sa lettre au CAEE, Rouen, 5 octobre 1938. AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 41. On sait que l'Union locale de Rouen a placé vingt-cinq enfants espagnols d'après « Relación de la situación de los niños españoles con fecha 12 de Junio de 1937 y controlados por la OCEAR », 12 juin 1937 (Fundación Pablo Iglesias (FPI), AH-81-9, f. 3-9). Sur Jean Creignou, voir J. MAITRON et G. PICHAVANT, notice « Creignou Jean, François, Henri », in J. MAITRON et C. PENNETIER (dir.), *Maitron en ligne. Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, 2008.

- **[99]**Ces calculs ont été réalisés à partir des états des dépenses du CAEE : IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 104-121.
- **[100]**Entretien avec Félix Dupont : « Plus de six millions de francs ont été recueillis en quelques mois par la CGT
- **[101]**Au bout d'un mois, 109 276,05 francs ont été versés à la Fédération des travailleurs de l'État : « Pour les victimes de la catastrophe de Saint-Chamas », *Le Peuple*, 15 décembre 1936, p. 1.
- **[102]**Cette souscription est ouverte au 15 décembre 1936. La Confédération y verse elle-même 50 000 francs ; nous n'avons pas trouvé d'autres informations. « Un appel de la CGT pour les métallurgistes du Nord », *Le Peuple*, 6 janvier 1937, p. 1.
- **[103]**« Souscription du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. Première liste », *Le Peuple*, 9 février 1937, p. 5.
- **[104]**IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 104-121, état des dépenses du CAEE. Sur le nombre d'enfants reçus par le CAEE, voir la copie de la lettre de Facundo Roca, délégué espagnol au CAEE, à Federica Montseny, ministre espagnole de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 8 avril 1937 (FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25).
- **[105]**Nous reprenons ici la nomenclature de l'état des dépenses du CAEE pour 1937.
- **[106]**FPI, AH-81-4, f. 17, télégramme de Federica Montseny à Amós Sabrás, 19 mars 1937.
- **[107]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186, copie de la lettre de Georges Buisson au ministère espagnol de la Santé et de l'Assistance sociale, s.d. [Paris, 31 mars 1937].
- **[108]**« La Bourse du Travail de Toulouse accueille les petits réfugiés espagnols », *Le Peuple*, 27 avril 1937, p. 2.
- **[109]**M. POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à Vichy...*, *op. cit.*
- **[110]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 18-20, lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 18 novembre 1938.
- **[111]**« 300 enfants basques évacués de Bilbao sont arrivés à Paris », *Le Peuple*, 23 avril 1937, p. 1.
- **[112]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 48-71, rapport de la Délégation espagnole pour l'enfance évacuée à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937.
- **[113]**IHS-CGT, Archives de la Fédération des métaux et similaires, 73.1.592, f. 272, lettre de M<sup>lle</sup> Germaine Ménard à Jean Cattanéo [trésorier de la Fédération des métaux], Chantilly, 21 janvier 1939.
- **[114]**J. LEMARE, *Les Métallos*, Syndicat des ouvriers de la métallurgie (CGT) de la région parisienne, 1937, disponible sur le site internet de Ciné-Archives.
- **[115]**IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24, lettre de l'administrateur du château de Baillet Henri Gautier à Georges Buisson, Paris, 7 septembre 1939.
- **[116]**Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, R. TORRIJOS, « Vivencias de un "Niño de Francia" », tapuscrit inédit, 2005, p. 33.
- **[117]**AN, 20010221, inventaire 2, dossier 3, f. 87-88, copie du rapport du voyage à Lens de l'inspecteur du CAEE Émile Dantard, 8 septembre 1938.
- **[118]**Sur ce point, voir C. KEREN, « Négocié l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 15, 2013, p. 167-183.
- **[119]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 105, copie de la lettre d'Élie Sermet, responsable du CAEE de l'Aude, à Félix Dupont, Narbonne, 28 octobre 1938.
- **[120]**G. BUISSON, « Encore des enfants à sauver », *Le Peuple*, 7 avril 1938, p. 1 ; « Solidarité pour les enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 4 juin 1938, p. 1-3.
- **[121]**AGA (9) 17.12 51/21124, « Relación de niños que partieron el día 25 de junio de 1938, para la Colonia colectiva de Sète (Francia) » et « Relación de los niños que forman la expedición escolar a Greux-les-Bains [Gréoux-les-Bains] (Hérault) Francia ».
- **[122]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 107, copie de la lettre de Georges Buisson à Élie Sermet, Paris, 7 juin 1938.
- **[123]**M. POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à Vichy...*, *op. cit.*, p. 206.
- **[124]**IHS-CGT, 97 CFD 46/1, lettre de René Bardenet à Georges Buisson, Montbéliard, 10 décembre 1938.
- **[125]**AN, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 93-96, copie du rapport d'Émile Dantard : « Alfortville », fait à Paris, le 28 décembre 1938.
- **[126]**IHS-CGT, Archives de la Fédération des métaux et similaires, 73.1.592, f. 266, lettre d'A. Benoist, 41 rue de la Vallée à Arcueil dans la Seine, à la Fédération des métaux, 8 mars 1939.

- **[127]**« Souscription pour les victimes de la répression patronale. Première liste. Bureau confédéral CGT », *Le Peuple*, 11 janvier 1939, p. 5.
- **[128]**« Souscription du CAEE. 43<sup>e</sup> liste », *Le Peuple*, 5 janvier 1939, p. 5.
- **[129]**IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 40, lettre de Rémy Duclaut à Félix Dupont, Valence, 18 avril 1938 [1939].
- **[130]**Voir les deux listes dans AGA (9) 17. 12 51/21124.
- **[131]**C. CAPUANO et M.-E. CHESSEL, « Qu'est-ce qu'une association catholique "efficace" ? Consommation et famille en France (1900-1947) », *Entreprises et histoire*, n° 56, 2009, p. 30-48.
- **[132]**M. DOBRY, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire », in ID. (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 17-67.
- **[133]**R. GILL, *Calculating Compassion: Humanity and Relief in War, Britain 1870-1914*, Manchester, Manchester University Press, 2013 ; E. BAUGHAN, « Saving the Children... », *op. cit.*
- **[134]**C. KEREN, « Les enfants espagnols réfugiés en France : 1939 ou la crise de la solidarité ouvrière », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 44, 2009, p. 75-89.

## 2. Marie-Christine Volovitch-Tavares, « L'accueil en France des réfugiés après le 11 septembre 1973 », *Hommes & migrations* [En ligne], 1305 | 2014.

### **Des manifestations de solidarité dans un contexte de luttes sociales**

L'arrivée en France de réfugiés en provenance du Chili a été un tournant très important dans l'histoire de l'accueil des exilés en France<sup>1</sup>. Ce fut l'un des épisodes, trop rares, où des réfugiés politiques furent protégés et pris en charge dès le pays de départ et bénéficièrent en France d'un accueil organisé en coordination avec l'administration et des associations, pour une prise en charge matérielle, linguistique et administrative. Cet accueil fut organisé pour un plus grand nombre de réfugiés, pendant une durée plus longue (six mois) et avec un éventail de modalités d'interventions (tant sur le plan administratif ou matériel que linguistique) plus large que pour les autres réfugiés arrivés en France durant les années 1960. On pourrait seulement comparer cet accueil à celui fait aux Hongrois après l'échec de la démocratisation du régime communiste en 1956. Ce sont ces nouvelles conditions d'accueil, qui ont été ensuite étendues à tous les autres réfugiés de la fin des années 1970 et durant les années 1980, en particulier aux boat people.

Cet accueil a été le résultat d'initiatives et de pressions exercées sur le gouvernement français par des associations, des partis politiques, des syndicats et des personnalités, dans un contexte de mobilisations sociales fortes dans les années qui ont suivi Mai 1968.

Ces réfugiés ont été menacés par la violence de la répression organisée par la junte militaire chilienne dès le jour du coup d'État, le 11 septembre 1973. L'urgence de les protéger a d'abord été focalisée sur les milliers de Latino-Américains (évalués à 15 000) qui avaient fui leurs dictatures respectives (au premier chef des Brésiliens) et qui ont été une des premières cibles de la répression au Chili (arrestations, brutalités, parfois assassinats). Mais, très vite, il s'est avéré que cette protection devait s'étendre à des centaines de Chiliens menacés, dont certains avaient réussi, aux côtés d'autres Latino-Américains, à trouver asile dans des ambassades dès le jour du coup d'État, avant que la junte n'en interdise l'accès. Grâce à l'ambassadeur Michel Reveyrand de Menthon, l'ambassade de France, avec environ 800 personnes, a été l'une des plus accueillantes.

### **Le contexte historico-politique des années 1960-1970**

En Amérique latine, le tournant des années 1960-1970 est caractérisé par la montée de dictatures militaires anticastristes et anticomunistes particulièrement répressives. Ce tournant concerne en particulier les pays du Cône sud. Au début des années 1970, tous les pays du Cône sud subissent des coups d'État militaires qui suivent la voie déjà tracée au Brésil (1964-1985) et au Paraguay (1954-1989). La Bolivie (1971-1982), l'Uruguay (1973-1985), le Chili (1973-1989) et l'Argentine (1976-1983) installent de très dures répressions (camps d'internement, tortures, exécutions sans jugement, "disparitions" d'adultes et jusqu'à enlèvements d'enfants). Ces dictatures sont soutenues par le gouvernement des États-Unis, avec une coordination des répressions exercées par ces dictatures assurée par le "Plan Condor", parallèlement à la poursuite de la guerre du Vietnam (1965-1975) et à la réactivation de la guerre froide jusqu'à la fin des années 1980.

Le coup d'État militaire au Chili, le 11 septembre 1973, par une junte dirigée par le général Pinochet, a particulièrement frappé l'opinion internationale. Il a été à la fois le plus brutalement répressif et le plus médiatisé, la junte décidant de "terroriser" les partisans de l'Unité populaire. Rappelons que l'époque de l'Unité populaire au Chili fut une expérience exceptionnelle, entre 1970 et 1973, d'un gouvernement d'union des gauches chiliennes, initié en 1970 avec l'élection du président socialiste Salvador Allende. L'Unité populaire proposait une évolution socialiste dans la légalité et avait été l'occasion de fortes mobilisations populaires, débordant parfois

l'encadrement des partis traditionnels. Ces avancées sociales, qui s'étaient toujours maintenues dans le cadre démocratique, avaient été dès les débuts combattues par la droite chilienne et, en sous main, par des multinationales américaines et des services secrets des États-Unis. Dès le 11 septembre 1973, la junte chilienne a fait le choix d'une répression dont l'extension et le niveau de brutalité ont été au-delà de ce qu'avaient même imaginé certains partisans du coup d'État (Allende s'est suicidé le jour du coup d'État, dans le palais présidentiel bombardé par la junte). Cette brutalité a été si forte qu'elle a bouleversé une partie de la démocratie-chrétienne chilienne, pourtant opposée à l'Unité populaire. En Europe, l'écho du coup d'État au Chili a frappé de nombreux secteurs politiques, non seulement ceux qui appréciaient l'Unité populaire chilienne mais aussi d'autres secteurs libéraux et humanistes.

En France, la fin brutale de l'Unité populaire au Chili fut fortement ressentie dans le double contexte politique et social des luttes des années post-1968 et du rapprochement entre les partis socialiste et communiste dans le cadre de la mise en place d'un Programme commun de gouvernement. La sensibilité de l'opinion française aux événements au Chili a été bien plus forte que pour les autres dictatures latino-américaines et a dépassé les milieux habituels de la gauche, de l'extrême gauche et des associations humanitaires. Cela tient à la convergence de plusieurs facteurs que l'on retrouve dans le cas chilien. D'une part, on est frappé par l'extrême violence de la répression et le nombre de personnes immédiatement touchées par les arrestations, les tortures, les exécutions. D'autre part, les formations politiques de la gauche chilienne formant l'Unité populaire (socialistes, communistes, gauche chrétienne) étaient plus proches des formations de la gauche française que les groupes politiques persécutés par les dictatures des autres pays latino-américains (tels le Brésil ou l'Argentine). Ainsi, des groupes s'étaient formés pour appuyer le processus réformiste démocratique chilien, comme en 1971-1972 le Groupe inter-Amérique latine au sein du mouvement Justice et Paix, et en 1972 le Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien. Enfin, l'arrêt sanglant du processus démocratique chilien a fait écho, pour certains, au coup d'État de Franco contre l'Espagne républicaine en 1936 et a ravivé de forts sentiments de solidarité.

En France, le début des années 1970 est un tournant dans l'ensemble des débats et des décisions politiques vis-à-vis des immigrés. On assiste à deux mouvements contraires. D'une part, un durcissement de la politique gouvernementale de restriction de l'immigration (1972, circulaires des ministres Marcellin et Fontanet) et la multiplication d'agressions racistes contre des Maghrébins, et, d'autre part, le développement de mouvements de solidarité avec des mobilisations immigrées (grève des foyers Sonacotra, protestations contre les conditions de résorption des bidonvilles, luttes des immigrés travailleurs). Le droit d'asile n'est, en principe, pas touché par la suspension de l'immigration de travail, en juillet 1974, mais des restrictions dans les pratiques administratives commencent à inquiéter ceux qui tiennent à l'application entière de la convention de Genève de 1951, complétée par celle de New York (1961) et par le protocole de New York (1967), accords dont la France est signataire. C'est dans ce contexte que se créent de nouvelles associations de défense des droits des immigrés, telles que le Gisti<sup>2</sup> et France-Terre d'asile (FTDA), renforçant les associations existantes que sont le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), la Ligue des droits de l'homme, la Cimade, Amnesty International. En 1974 est fondée l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat).

### **Sauver les réfugiés en provenance du Chili**

Dès les premières heures du coup d'État militaire du 11 septembre 1973, une partie de la répression a été délibérément mise en scène par la junte avec l'objectif d'annihiler les vellétés de résistance. Ainsi a-t-elle laissé photographier, filmer et diffuser les images du quadrillage des rues par les militaires, les nombreuses arrestations avec des prisonniers mis à terre ou regroupés dans le stade national et le bombardement du palais présidentiel. Parmi les premières victimes de cette répression, outre de nombreux militants politiques et syndicaux chiliens, on

compte de nombreux Latino-Américains réfugiés au Chili pour échapper à la dictature dans leur pays. Les partisans de la junte chilienne les accusaient d'avoir "importé" au Chili le "cancer du communisme et du castrisme". Nombre d'entre eux bénéficiaient au Chili d'une certaine prise en charge par des organismes humanitaires, qui les évaluaient à environ 15 000 personnes<sup>3</sup>.

C'est d'abord en faveur de la protection de ces exilés latino-américains que se forment les premières mobilisations, dès le lendemain du coup d'État. Au Chili même, face à la violence de la répression, à l'arbitraire des arrestations, aux brutalités, aux meurtres et aux exécutions sans jugement, des structures humanitaires se forment. D'une part, côté protestant, est créé un Comité d'aide aux réfugiés, devenu ensuite la Fundación de ayuda social de las Iglesias cristianas<sup>4</sup>, avec qui la Cimade est en relation à travers les réseaux protestants internationaux du Comité œcuménique des Églises. D'autre part, un comité réunissant des responsables protestants et catholiques, dont le rôle a été prépondérant, le Comité de cooperación para la paz en Chile, plus communément appelé Comité pro paz. Ce comité est toléré par la junte du fait de la participation de certains hauts responsables du clergé chilien. Il doit pourtant disparaître en 1976, laissant place au Vicaría de la solidaridad del Arzobispado de Santiago. Le Comité pro paz réunit des responsables d'organismes protestants et catholiques, choqués par la violence de la répression, même quand ils n'avaient pas appuyé l'Unité populaire et même si, dans le cas de l'Église catholique, plusieurs responsables avaient salué au départ le coup d'État.

Après plusieurs jours de pressions internationales difficiles, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) obtient que la junte chilienne laisse partir les réfugiés étrangers. Les pressions exercées sur la junte chilienne s'étaient appuyées sur le fait que le Chili avait signé les accords internationaux sur les réfugiés (convention de Genève de 1951 et protocole de New York) et que la junte prétendait avoir mis fin au "totalitarisme". L'accord donné par les militaires restait très restrictif puisque les départs étaient soumis à des autorisations au cas par cas, qu'il fallait un engagement du pays d'accueil pour chaque réfugié et, enfin, le processus devait être achevé le 31 décembre 1973, date que les organisations humanitaires purent faire repousser plusieurs fois. Ces démarches ont rapidement concerné des Chiliens, lorsqu'il devint évident que la terrible répression frappait de très nombreux Chiliens et qu'elle allait durer<sup>5</sup>.

En France, la Cimade et France-Terre d'asile ont été au cœur des pressions exercées très vite sur le gouvernement français pour l'accueil en France des réfugiés venus du Chili, aux côtés d'associations de défense des droits de l'homme (Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, Associations de juristes, etc.), d'associations humanitaires (SSAE, Secours catholique, Secours populaire) et de tout un éventail de mouvements allant de la gauche à l'extrême gauche (partis, syndicats, associations et collectifs). Dès le 2 octobre 1973, 19 associations décident de "*coordonner leurs efforts pour obtenir le refuge en France pour les réfugiés en provenance du Chili et préparer leur accueil*"<sup>6</sup>. Le ministre des Affaires étrangères, interpellé par ce collectif et sollicité de façon plus directe par diverses personnalités, transmet l'accord du gouvernement pour accueillir des "réfugiés en provenance du Chili", sans limitation a priori du nombre de réfugiés accueillis ni de date butoir pour l'accueil. Afin de mettre en œuvre cet accueil, le ministère des Affaires étrangères met en place, dès le mois d'octobre, une coordination entre plusieurs ministères, une représentante du HCR et des associations, pour l'organisation concrète de l'accueil<sup>7</sup>. La coordination était appelée à avoir des réunions mensuelles et fonctionna effectivement plusieurs années.

Dès le 11 septembre, des Chiliens en séjour temporaire en France, pour des raisons professionnelles (universitaires, techniciens, artistes, etc.), demandent à rester en France<sup>8</sup>. Quant à l'accueil des réfugiés en provenance du Chili, il s'est d'abord concentré sur des groupes qui venaient directement du Chili (des ambassades ou des refuges du HCR). Par contre, l'accueil est plus difficilement et inégalement appliqué aux exilés qui sont sortis par leurs propres moyens du Chili et qui ont cherché un refuge temporaire dans des pays voisins,

essentiellement en Argentine (asile fragilisé par la situation de plus en plus répressive du pays), et secondairement au Pérou (où on ne leur accordait que le droit à un séjour temporaire et où plusieurs furent victimes de violences).

### **L'implication des associations françaises**

Le gouvernement de Georges Pompidou, pourtant rapide à reconnaître la Junte chilienne, accepte d'organiser un large accueil de réfugiés venant du Chili, sous l'impulsion d'associations et de personnalités et au vu de la brutalité de la répression. Ainsi, en février 1974, la France a accepté de recevoir 1 000 réfugiés (sur les 4 000 répertoriés à cette date).

L'accueil s'effectue dès l'aéroport, avec leur accompagnement vers les centres provisoires d'hébergement, dont la Cimade et FTDA sont les principaux responsables. C'est d'abord un accueil psychologique, lors d'un petit entretien pour des dizaines de personnes, adultes et enfants, traumatisés par les conséquences du coup d'État. C'est ensuite un soutien financier : la Cimade décide de son propre chef d'attribuer 100 francs d'"argent de poche" à chaque adulte dès l'arrivée. Elle sollicite et obtient l'aide financière de quelques associations (Secours populaire, Secours catholique) pour assurer ce versement.

Le premier avion amenant des réfugiés arrive en France le 4 novembre 1973 avec 98 personnes (des hommes et des femmes isolés, des couples, des familles), de nationalités diverses (31 Franco-Chiliens, 17 réfugiés latino-américains, dont plusieurs Brésiliens, et 50 Chiliens)<sup>9</sup>. Les arrivées se succèdent ensuite à un rythme rapide, depuis la fin 1973 et en 1974. Dès novembre 1973, on compte 150 réfugiés et, fin décembre, 500, après l'arrivée de 8 vols<sup>10</sup>. Fin 1973, ils étaient environ 800 et 1 300 en octobre 1974<sup>11</sup>. Le rythme et l'importance des arrivées se prolongent. 180 nouveaux réfugiés parviennent en France lors des deux premiers mois de 1974. Cinq groupes sont arrivés par avion durant le seul mois de janvier 1974. Au 31 janvier 1975, aux 1 600 arrivées d'exilés "groupés" s'ajoutent 3 500 arrivées "individuelles". Ce qui porte, au début de 1975, le nombre de réfugiés à 5 100<sup>12</sup>. Le nombre d'arrivées diminue lentement à partir de 1976 (en février 1976, 500 réfugiés parviennent en France), pour reprendre dans les années 1983-1986, après les mouvements de *protestas* au Chili. Les arrivées se poursuivent plus faiblement dans les années suivantes, sans se tarir tant que dure la dictature et que des limites sont posées au retour des exilés (1989-1990).

Si l'on prend en compte les seuls exilés chiliens, ils sont 1 218 à la fin de l'année 1974, sans compter les enfants, et 2 700 à la fin 1976, 4 500 deux ans plus tard et 6 000 en 1980, pour culminer à presque 9 000 en 1986.

Leur nombre diminue lentement du fait des retours au Chili, en dépit des limites mises par la dictature chilienne (établissement de listes de personnes dont l'entrée au Chili est refusée). À la veille de l'interruption par l'Ofpra du statut de réfugié en 1994 (à la suite du retour de la démocratie au Chili), on dénombrait 7 700 Chiliens en France<sup>13</sup>. Il s'agit d'un nombre bien plus important que ce qui avait été évalué au départ et les arrivées se prolongent bien au-delà des délais imaginés. Il a donc fallu à la Cimade beaucoup d'énergie pour maintenir, conjointement avec France-Terre d'asile, une pression sur les pouvoirs publics pour que soient pérennisées, et parfois amplifiées, les mesures d'accueil pour les réfugiés et aussi, parallèlement, pour que des associations en leur faveur maintiennent leur soutien.

### **Droit au séjour et statut de réfugié Ofpra**

Côté droit au séjour, les exilés qui viennent en groupe, à partir des ambassades et des refuges des Nations unies, partent avec un sauf-conduit de l'ambassade de France et reçoivent ensuite de la préfecture (du département où ils sont hébergés) une autorisation provisoire de séjour, puis une carte de séjour (avec la mention "a demandé l'asile"), ainsi qu'une carte de travail valable pour toutes les régions et tous les emplois (avec la mention "asile sollicité" et "main-

d'œuvre étrangère")**14**. S'ils décident d'aller jusqu'au bout de la demande d'asile, ils obtiennent facilement le statut de réfugié de la part de l'Ofpra**15**. Ainsi, en janvier 1974, sur 130 dossiers parvenus à l'Ofpra, 84 cartes de réfugiés ont été attribuées et, dès avril 1974, sur 736 demandes, 686 cartes Ofpra ont été accordées et 50 sont en attente**16**. Les Chiliens sont les plus nombreux à demander le statut Ofpra. Ainsi, de 1975 à 1993, sur 94 95 demandes d'asile par des exilés chiliens en France, 9 142 ont été acceptées**17**.

### **L'hébergement des réfugiés politiques chiliens**

La Cimade partage avec France-Terre d'asile la responsabilité de l'organisation matérielle et de la répartition financière de l'hébergement dans les centres provisoires d'hébergement. La Cimade a l'entière responsabilité de l'organisation et de la gestion financière des cours de français destinés aux réfugiés. Le gouvernement qui, au départ, n'avait rien prévu de spécial, a accepté d'assurer un hébergement de trois mois, reconductible une fois, avec une couverture sociale (avec accès aux crèches pour les plus petits et scolarisation dès la maternelle). L'hébergement comprend aussi l'alimentation et un petit subside pour couvrir les frais d'entretien du linge et des transports. La base administrative de cet accueil est fixée par la circulaire du 21 novembre 1973, adressée aux préfets, émanant de Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale**18**. C'est le Fonds d'action sociale (FAS) qui attribue ces fonds, que la Cimade redistribue aux centres d'hébergement. Ces centres sont des plus divers : ce sont des foyers habitués à recevoir des étudiants ou des stagiaires, mais aussi des centres de vacances, parfois des centres ouverts spécialement pour la circonstance**19**. Ils sont d'abord ouverts en région parisienne, là où arrivent en avion les exilés. Les premiers sont liés à la Cimade et à des organismes protestants. Il s'agit, outre le siège de la rue de Grenelle, du centre d'accueil international récemment ouvert à Massy, du centre Rochedieu à Bièvres, de celui du Rocheton à Melun et à Paris, rue de Trévise, le centre de l'UCJG (Union chrétienne des jeunes gens). Mais il faut vite en ouvrir d'autres, dont FTDA assume la plus grande charge, les arrivées dépassant rapidement les prévisions. La plupart sont dans la région parisienne, surtout en banlieue, mais aussi dans d'autres régions (Orléans, Bordeaux, Nîmes, Lille, Strasbourg, Angoulême, Lyon)**20**. Les versements du FAS tardent souvent et sont parfois insuffisants. La Cimade doit parfois faire appel à la solidarité des églises protestantes et du COE**21**. Le coût est de 50 francs par adulte (de 30,5 francs par enfant de plus de 4 ans). La Cimade est confrontée à d'autres difficultés de l'hébergement. En effet, certains centres ferment, il faut en trouver d'autres. Une autre préoccupation est due aux incompréhensions entre les directeurs de centres n'ayant pas l'habitude de l'accueil de réfugiés et ces derniers dont le mode de vie "latino" est en rupture avec les "habitudes françaises**22**".

### **Cours de langue et formation**

Les cours de français s'appuient sur la modeste expérience que la Cimade avait amorcée à son siège rue de Grenelle**23**. Très vite, des cours sont étendus aux réfugiés hébergés dans les centres**24**. Ces cours d'apprentissage (ou de perfectionnement) de français sont indispensables aux réfugiés. Car, si dans leur grande majorité, les exilés ont un niveau d'études secondaires, et souvent universitaires, ils ont plutôt appris l'anglais comme langue étrangère. Ainsi, dans un courrier du 4 novembre 1973, la Cimade repère, sur 300 réfugiés, 96 professeurs et étudiants, 48 dans les métiers de la presse, du livre, de l'art, 20 membres de professions médicales et 10 des professions juridiques, 49 employés divers, 12 ouvriers et pas un seul paysan. On retrouve plusieurs listes qui montrent qu'il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle**25**. La Cimade obtient les premiers cours à partir de décembre 1973**26** et développe beaucoup d'énergie pour que le maximum de cours soit ouvert. Il s'agit de 180 heures de cours (qui peuvent aller jusqu'à 240 h), par groupes de 12 à 15 personnes, à raison de 15 à 16 h par semaine, selon la méthode du Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (Credif), "Vive voix". C'est le

FAS qui finance les salaires et le prix du matériel de ces cours audiovisuels. Au départ, il était prévu que ces cours n'iraient pas au-delà d'avril 1974, car on pensait que tous les réfugiés seraient arrivés au cours de novembre 1973, et que, de ce fait, les cours prévus pour six mois, s'arrêteraient au printemps 1974. Il a donc fallu que la Cimade argumente pour obtenir le prolongement de ces cours. À partir de 1978, la Cimade, outre la gestion matérielle de ces cours est chargée d'en assurer la coordination pédagogique. Cette tâche pesa très lourdement dans le travail de la Cimade, avec une lourde charge administrative et financière. Elle s'y accrocha toutefois, persuadée que c'était une des dimensions centrales de l'accueil.

## **Conclusion**

Je voudrais surtout m'attacher ici sur l'asile et le statut de l'Ofpra. À propos de l'asile, plusieurs responsables ont été frappés par les réticences, et le refus d'un certain nombre de réfugiés (Chiliens et non-Chiliens) par rapport au statut de réfugié Ofpra<sup>27</sup>, en dépit des avantages liés à ce statut (garantie de droit au séjour et de droit au travail). Ces responsables français ont d'autant plus été sensibles à ces réserves, qu'elles faisaient écho à d'autres réticences, dans les années 1960, celles de jeunes exilés politiques grecs et portugais<sup>28</sup>. Certaines craintes des réfugiés du Chili, comme celle de "perdre leur identité nationale", ont pu être balayées par des explications. La première année d'accueil, sur 415 exilés qui viennent d'arriver, seuls 214 sollicitent le statut Ofpra, puis, "après avoir compris", la demande s'élargit<sup>29</sup>. Ainsi, sollicitée, la responsable du HCR précise que les passeports d'origine des réfugiés pourront leur être rendus dès qu'ils abandonneront le statut et qu'il ne leur est pas définitivement interdit de retourner dans leur pays<sup>30</sup>. Mais comment faire taire les craintes, exprimées déjà par les jeunes Grecs et Portugais, de "collusion", ou au moins de "relations", entre les instances policières françaises et celles des pays d'origine ? Ces craintes alimentaient le refus d'être "fiché" dans le pays d'origine après s'être "démasqué" comme réfugié, alors qu'on pouvait se "fondre" dans la masse des "touristes" ou des "étudiants", des "résidents temporaires" ou simplement dans l'ensemble des migrants<sup>31</sup>.

L'accueil des réfugiés en provenance du Chili a été un tournant fondamental dans l'histoire de l'accueil des réfugiés en France. Nous pouvons aussi repérer la complexité des actions en faveur de l'accueil des réfugiés venant du Chili, dans leur articulation avec les actions gouvernementales. On est frappé de voir combien les actions des associations de solidarité associent toujours les interventions pour des cas individuels et le soutien à des actions collectives de niveau national. Enfin, les archives nous font suivre les questionnements individuels et collectifs, articulant questionnements humanitaires et politiques, au niveau des responsables comme des acteurs "sur le terrain".

## Notes

**1** Cet article est essentiellement basé sur les archives de la Cimade déposées à la BDIC et dont il a été fait une première présentation lors du colloque : "La Cimade et l'action des réfugiés (1939-1994)" en 2010. Voir Dzovinar Kénonian, Geneviève Dreyfus-Armand, Marie-Claude Blanc-Chaléard, Marianne Amar (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013.

**2** Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés, devenu Groupe d'information et de soutien des immigrés.

**3** 13 septembre 1973 (BDIC F delta 2149/1198).

**4** *État de la situation au Chili*, courrier du Service information, fin 1973 (BDIC, F delta 2149/1198). Le comité a été actif jusqu'en mars 1975.

- 5** Courrier du 9 novembre 1973 aux églises protestantes du COE (BDIC, F delta 2149/1198).
- 6** Courrier collectif de FTDA du 25 octobre 1973. Ces 19 associations sont par ordre alphabétique : Amnesty International, les Associations nationale et internationale des juristes démocrates, le Comité d'orientation et de suivi (COS), le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), l'Association des anciens combattants de la Résistance (ANACR), le Comité France-Amérique latine, la Cimade, le Comité juif d'action sociale et de reconstruction (COJASOR), la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Comité chrétien pour la paix, le Mouvement pour le désarmement, la paix, la liberté (MDPL), le Mouvement international des juristes catholiques, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP), le Secours catholique, le Secours populaire, le SSAE.
- 7** 6 novembre 1973. Les ministères concernés, hors celui des Affaires étrangères, sont celui du Travail, de l'Emploi et de la Population, celui de la Santé et des Affaires sociales et le ministère de l'Intérieur. Les associations concernées sont surtout la Cimade, FTDA, le SSAE, le Secours catholique, l'Entraide universitaire, Amnesty International, le Comité France-Amérique latine, le Comité de soutien au peuple chilien, l'Association des juristes démocrates, le Secours populaire et le Secours catholique (BDIC, F delta 2149/1198).
- 8** La Cimade en a accueilli 50 (BDIC, F delta 2149/1198).
- 9** 9/11/1973 (BDIC, F delta 2149/1198)./
- 10** 23/11/ 1973 (*ibid.*).
- 11** BDIC, F delta 2149/1152.
- 12** Courrier au ministère du Travail (BDIC, F delta 2149/1198).
- 13** Anne Gaillard, *Exils et retours. Itinéraires chiliens*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1997.
- 14** Déc. 1973 (BDIC, F delta 2149/1197).
- 15** 9/1/1974 (BDIC, F delta 2149/1198).
- 16** De même, en février, puis le 17 avril 1974 (*ibid.*).
- 17** Olga Gonzales, "La présence latino-américaine en France", in *Hommes & Migrations*, n° 1270, novembre-décembre 2007, p. 10.
- 18** 6/12/ 1973 (BDIC, F delta 2149/1197).
- 19** Liste détaillée, avec adresses et responsables des 18 centres ouverts en janvier 1974 – dont 14 en région parisienne –, recevant 685 réfugiés (BDIC, F delta 2149/1152).
- 20** De très nombreux courriers et recensements donnent des listes de centres et le nombre de personnes hébergées à l'époque du document. Ainsi F delta 2149/1198, pour le 28 février 1974, dresse une liste de 26 centres d'hébergement qui fonctionnent à cette date, dont 19 dans la région parisienne (tous ouverts en novembre et décembre 1973) et 6 ouverts en province (surtout en 1974). Voir aussi F delta 2141/1152, liste des centres qui fonctionnent en 1974, 1975 et 1976. La Cimade est toujours responsable de 4 centres (Massy, Bièvres, UCJG rue de Trévise et rue de Grenelle), le Secours catholique de 3 centres et FTDA d'une douzaine en banlieue parisienne et d'une dizaine en province.
- 21** F delta, 2149/1198
- 22** 7/3/ 1974 (BDIC, F delta 2149/1198).
- 23** 5 /12/1974 et 18 /1/1977 (BDIC, F delta 2149/1151).

**24** BDIC F delta 2149, les deux cartons 1151(années 1973-1974) et 1152 (années 1975-1980).

**25** BDIC F delta 2149/ 1198,

**26** BDIC F delta 2149/1197, courriers du 4/12/73 et F delta 2149/1198, nombreux courriers de 1974.

**27** 29/10/ 1973 (BDIC, F delta 2149/1151). Bilan octobre 1973-octobre 1974 (F delta 2149/1156) et du 4/2/74. *Impressions et suggestions à propos du travail sur les réfugiés du Chili*, 4 février 1974 (F delta/1198). Et aussi, bilan du 18/1/ 1977 (F delta 2149/1151) et bilans des 13/11/ 1973, du 4/3/ 1974 et du 7/5/1974 (F delta 1152).

**28** Le 13 novembre 1973 (BDIC, F delta 2149/1198).

**29** Bilan d'octobre 1973 à octobre 1974 (BDIC, F delta 2149/1156).

**30** 11 avril 1975 (BDIC, F delta2149/1156).

**31** Possibilités restreintes depuis 1972 avec les circulaires des ministres Marcellin et Fontanet.